

Photos envoyée
par mail.
faire signe PV +
Solde = 2685,19€
à l'ordre de Godeceau

Madame, Monsieur JEAN CLAUDE et JACQUELINE LEGUY

1 LE PRE FLEURI 53440 ARON

09 61 69 46 14 07 87 20 079

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

concernant les travaux exécutés par l'entreprise citée ci-dessus en date du 24/6/25
relatifs à la commande N°00555 du 03/06/2025 : ANTITARTRE.

Le client déclare que :

Equipe :

Bouillard

☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 24-06-2025

☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant
au verso avec effet à la date du

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter
de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Aron le 24-06-2025

en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :

Signature du client :

Leguy

☐

DEVIS RECU

☐

CADRE DE CONTRIBUTION ENGIE RECU

☐

FACTURE PRO FORMA RECUE

Reçu chèque(s) N° 7725854 → 1342,60 €

D'un montant de 7725855 → 1342 €

